

Hélène BENEZIT  
Secrétaire Générale  
de la FNAPOG

☎ 01 39 62 10 46 - 📞 06 87 06 88 20

✉ [helene.benezit@orange.fr](mailto:helene.benezit@orange.fr)

**CONGRES DE LA FNAPOG A ALIXAN (26300)**  
**Hôtel Ibis Styles Valence TGV**  
**2-4, avenue de la Gare**

**Les 22, 23 et 24 Septembre 2025**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 23 septembre 2025**

**PROCES-VERBAL**

-----

La réunion a débuté à 09 h 00 par l'accueil des participants au nombre de 39, l'émargement de la feuille de présence et la vérification des 148 pouvoirs.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de l'Assemblée Générale, la parole est donnée par la Présidente Nationale, Madame Marie-Louise Lorenzon, à la Présidente d'honneur, Madame Anne Chalons, très heureuse d'être présente à cette assemblée bien que pas souvent parmi nous en raison de soucis personnels.

***Intervention de Madame Anne Chalons :***

Mesdames, Messieurs les Adhérents, Chers Amis,

C'est avec une profonde émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui en ma qualité de Présidente d'honneur de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre. Votre présence ici est le reflet de l'engagement indéfectible qui nous unit tous. Cela a pour objectif de perpétuer la mémoire de ceux qui ont tant donné pour la France et de défendre le droit de ceux qui en partagent l'héritage.

Je ne suis pas de celles qui ont organisé cet événement, mais je suis fière de représenter aux côtés de vous les valeurs, hélas, de solidarité, de résilience et de dignité qui animent notre fédération depuis des décennies. Vous êtes les visages et les voix de cette histoire collective et c'est un honneur pour moi de vous accompagner, ne serait-ce que symboliquement, dans le combat quotidien que nous menons. La FNAPOG, c'est avant tout **vous**, filles et garçons, hommes et femmes qui, malgré les épreuves, ont su transformer leur douleur en force et le résonnement de

réseau en soutien. Votre détermination est une leçon pour vous, pour nous tous et, éventuellement, pour la République.

Il faut rappeler que c'est une dette envers les pupilles de la Nation, une dette de reconnaissance, d'accompagnement et de justice. En cette occasion, je tiens à saluer les bénévoles qui, jour après jour, œuvrent sans relâche pour que personne ne soit laissé de côté, les partenaires qui nous soutiennent et nous aident à porter nos revendications, et chacun et chacune d'entre vous pour votre courage et votre persévérance.

Notre combat est loin d'être terminé et, ensemble, nous devons encore continuer à interpeler les Pouvoirs publics, à sensibiliser la société et à construire des solutions concrètes pour améliorer le quotidien des pupilles de la Nation. Votre présence aujourd'hui en est la preuve puisque l'union fait la force.

Je vous remercie de m'accorder cette place à vos côtés. Puissions-nous, ensemble, faire en sorte que la France n'oublie jamais ceux qui ont fait son histoire et qu'elle honore pleinement ses engagements envers eux. Ils étaient nos parents, ils nous ont légué un héritage : le Devoir de Mémoire.

Vive la France, vive la FNAPOG.

La Présidente remercie Madame Anne Chalons pour son très beau discours au nom de tous et de toutes.

La séance est ouverte à 09 h 30 par la Présidente Nationale, Madame Marie-Louise Lorenzon, qui demande aux participants de se lever pour observer une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés au cours de l'année.

### **Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- I – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 – Mise aux voix et vote
- II – Approbation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'Administration – Mise aux voix et vote
- III – Rapport moral 2024 présenté par la Présidente Nationale, Marie-Louise Lorenzon – Mise aux voix et vote
- IV – Rapport d'activité 2024 présenté par la Secrétaire nationale adjointe, Hélène Bénézit – Mise aux voix et vote
- V – Rapport financier 2024 présenté par le Trésorier national, Henri Paturel – Mise aux voix et vote
- VI – Rapport du Contrôleur aux comptes 2024 – Mise aux voix et vote
- VII – Quitus au Trésorier
- VIII – Budget Prévisionnel 2025 – Mise aux voix et vote
- IX – Fixation du montant de la cotisation 2026 – Mise aux voix et vote
- X – Requête – Mise aux voix et vote
- XI – Questions diverses

## I – Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

La Présidente pense que tout le monde a pris connaissance de ce compte rendu, il est à disposition de tout le monde pour consultation.

Il est approuvé à main levée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

## II – Approbation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'Administration

Madame Marie-Louise Lorenzon annonce la composition du nouveau Conseil d'Administration qui comprend 17 titulaires et 3 suppléants (il est demandé aux membres présents de se lever à l'annonce de leur nom) :

### Titulaires :

- |                                                                                                |                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| - Camphin Bernadette<br>(remplaçante de Valdemar Knopik)                                       | Délégation Artois-Flandres |
| - Dormois Christiane<br>Favrot Suzanne<br>Mourey Jean-Pierre                                   | Délégation Doubs           |
| - Geliot-Durand Jacqueline                                                                     | Délégation Hautes-Pyrénées |
| - Le Hir Odile<br>Bihouise Martine<br>Lagrange Danièle<br>Leclerc Jean-Pierre<br>Théry Patrice | Délégation Morbihan        |
| - Lorenzon Marie-Louise<br>Bénézit Hélène<br>Bill Daniel<br>Dayon Claude                       | Délégation Moselle         |
| - Passepont Claude                                                                             | Délégation Occitanie       |
| - Paturel Henri<br>Cingal Sylvestre                                                            | Délégation Normandie       |

### Suppléants :

- Harcziński Anne-Marie
- Lecornu Véronique
- Sider-Comeford Zohra

Madame Claude Dayon (absente pour des raisons de santé), nous quittera à la fin de l'année et sera alors remplacée par l'une des suppléantes. Une délégation devra assurer la domiciliation du siège social de l'association ; Madame Marie-Louise Lorenzon rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre chez elle une telle domiciliation, puisque la Moselle, comme l'Alsace, ne répond pas à la même loi que pour le reste de la France en matière de réglementation ayant trait aux associations, sinon il faudrait procéder à la modification des statuts.

La liste des membres du nouveau Conseil d'Administration (déjà approuvée lors du Conseil d'Administration réuni téléphoniquement, le 16 septembre 2025), mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

### **III – Rapport Moral**

La Présidente Nationale donne lecture de son rapport moral qui rappelle les souffrances des habitants du Vercors pendant la seconde Guerre mondiale, l'horreur subie par le village de Vassieux-en-Vercors.

Elle rappelle le pourquoi de notre association qui fait entendre la voix de ceux qui ont perdu leur père, leur mère, parfois les deux dans un conflit terrible.

Notre existence, notre souffrance et notre droit à la reconnaissance doivent être affirmés.

Le Vercors a été le théâtre de combats acharnés entre les forces de la Résistance et l'occupant. Nombre de nos ancêtres ont eu le courage de se dresser contre l'injustice, prêts à sacrifier leur vie pour un avenir meilleur. Ils ont combattu pour la liberté, pour nos droits et pour un monde où chacun d'entre nous pourrait vivre sans crainte.

Il est demandé, en plus de la reconnaissance de notre douleur, une réparation pécuniaire. Notre lutte ne doit pas rester vaine et il faut en appeler à l'attention des décideurs qui peuvent changer notre destin.

Pour la Présidente Nationale, ce congrès doit être un symbole de notre détermination collective, un appel à l'unité et à la solidarité, un phare d'espoir pour ceux, qui comme nous, cherchent à obtenir reconnaissance et réparation.

Le rapport moral, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Une copie dudit rapport figure en annexe du présent procès-verbal.

### **IV – Rapport d'Activité**

Hélène Bénézit donne lecture du rapport d'activité qui détaille les différents courriers signés par la Présidente, les divers rendez-vous ou entretiens que les membres du Bureau ont pu avoir tout au long de l'exercice. Il y est rappelé le décès de Monsieur François Ravelle-Chapuis, Président de la Délégation de l'Hérault, et de notre Président d'honneur, Monsieur André Lefebvre.

En début d'exercice 2024, il a été donné à notre association de pouvoir enregistrer avec joie et fierté la nomination de notre Trésorier National et « Webmaster », Monsieur Henri Paturel, au Conseil d'Administration de l'ONACVG National.

Un bref portrait de notre bienfaitrice, Madame Renée Plazenet, est dressé en conclusion.

La Présidente remercie Hélène Bénézit pour son implication dans le règlement du legs de Madame Plazenet.

Le rapport d'activité, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Une copie dudit rapport figure en annexe du présent procès-verbal.

## V – Rapport Financier

Monsieur Henri Paturel donne lecture du rapport financier, établi par Madame Dominique Janny, et portant sur la gestion 2024.

Le résultat constaté au cours de l'exercice 2024 s'établit à -27,97 €.

554 adhérents ont été répertoriés. Il s'agit des adhérents cotisants, les adhérents mineurs ou étudiants ne cotisant pas. Ce nombre est en baisse, c'est dû à l'âge et au découragement.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 134,88 €, tandis que les recettes, constituées de rétrocessions (de 9 € sur les 22 € de cotisation), revenu du journal, autres produits annexes, dons-mécénats et produits financiers, se sont montées à 6 106,91 €.

La trésorerie fin 2024 se répartit comme suit :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Livret d'épargne : | 371,74 €   |
| Compte courant :   | 2 722,16 € |

Le fonds de roulement s'élève à 3 093,90 €.

Monsieur Henri Paturel donne une explication quant au poste « Fermeture compte congrès Normandie » ressortant à -369,01 € : ce congrès de Port-en-Bessin s'est soldé par un résultat positif du même montant et a été remboursé par le National à la délégation de Normandie en raison de sa totale implication.

Une copie dudit rapport figure en annexe du présent procès-verbal.

## VI – Rapport du Censeur aux Comptes

Lecture est faite par Monsieur Henri Paturel du rapport du vérificateur aux comptes ayant trait à l'exercice 2024, d'où il ressort que les comptes tels que présentés à la lueur des documents comptables nécessaires mis à sa disposition, sont conformes.

Une copie dudit rapport figure en annexe du présent procès-verbal.

Le rapport financier, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

## VII – Quitus au Trésorier

Quitus est donné à l'unanimité à Monsieur Henri Paturel pour ses fonctions de Trésorier National.

## VIII – Budget Prévisionnel 2025

Monsieur Henri Paturel intervient d'abord sur deux sujets importants : les legs et le journal.

### Les legs :

Un petit rappel, lorsque nous avons tenu l'Assemblée Générale 2023, en octobre 2024, vous aviez voté pour accepter deux legs :

- Le legs de Madame Plazenet dont Hélène Bénézit vient de faire l'éloge ;
- Et celui de Madame Duriff, ici dans la Drôme, et qui était toujours en cours, mais dont nous ignorions quand nous en serions crédités.

Concernant le legs de Madame Plazenet, c'était simple, car nous étions légataire universel, mais s'agissant de celui de Madame Duriff, les choses étaient un peu plus compliquées puisque cette dame avait légué tous ses biens immobiliers à ses neveux et ses comptes d'assurance-vie et ses liquidités aux pupilles de la Nation et aux œuvres laïques de l'Education Nationale parce qu'elle et son mari étaient professeurs.

Le notaire de la Drôme a demandé avis au Conseil Supérieur du Notariat, à Paris, pour savoir comment, avec un tel testament, trouver des pupilles de la Nation et des œuvres laïques. La réponse a été pour les pupilles, de s'adresser à la FNAPOG et à l'ONaCVG et pour les œuvres laïques, à la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques).

Il y eut une première réunion avec toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les héritiers des biens immobiliers, la FNAPOG, l'ONaCVG et les trois fédérations, nationale, régionale et départementale, des œuvres laïques. Le notaire a proposé la répartition suivante sur les sommes laissées pour les œuvres laïques et les pupilles :

- 50 % pour l'Education Nationale,
- 50 % pour les pupilles.

L'ONaCVG et nous, n'avions rien trouvé à redire, puisque logique, et avec une répartition 50/50 entre l'ONaCVG et la FNAPOG.

Nous avons donc en retour à peu près 70 000 € pour la FNAPOG, 70 000 € pour l'ONaCVG et 140 000 € pour les œuvres laïques.

Malheureusement, une fois que tout fut entériné et prêt à la distribution, les œuvres laïques n'ont plus voulu d'une répartition en trois parts égales entre national, régional et départemental : tout devait aller au national qui se chargerait de la distribution.

Donc —et cela a duré plus d'un an—, nous sommes repartis pour une assemblée avec toutes les parties prenantes aux fins d'accepter le changement de l'Education Nationale et, par la suite, il a fallu que chaque partie prenante tienne une assemblée pour validation, ce qui explique nos validations en 2023 et 2024.

L'argent nous a été versé en mars 2025, et pour l'héritage Plazenet, l'appartement de Saint-Germain-en-Laye (bien placé) a été rapidement vendu. Il aurait pu être cédé à plus cher, mais cela nous obligeait à maintes démarches et l'acquéreur était un client du notaire. Ce dernier nous proposait les services d'une entreprise aux fins de débarrasser l'appartement (pour répondre à l'exigence de l'acquéreur) pour la somme de 3 500 €, mais notre Trésorier en a trouvé une qui a réalisé cette opération pour un montant de 550 € ; Le débarras de cet appartement nous a permis de mettre la main sur un document d'assurance-vie dont nous avons pu obtenir paiement, sous quinze jours après réclamation, de plus de 90 000 € (que nous aurions sûrement obtenu beaucoup plus tard).

### Le journal :

S'agissant du contrat de régie publicitaire qui nous lie à BO2.com, le Conseil d'Administration a voté sa résiliation, non pour la qualité du journal, mais en raison de retours négatifs sur les démarchages effectués auprès des annonceurs par les commerciaux de cette entreprise, lesquels pourraient ternir notre image. Le prochain journal sera le dernier à paraître de cette façon. Nous en reviendrons à sa fabrication avant l'ère BO2.com, avec l'aide de Monsieur Claude Passepont.

A noter que les sapeurs-pompiers que nous avons approchés préalablement pour renseignements, n'ont pas eu à faire face aux mêmes désagréments.

Lecture du budget prévisionnel 2025 est donnée par Monsieur Henri Paturel.

Ce budget prévisionnel 2025 a été chiffré à 530 361,47 € tant en produits d'exploitation qu'en charges d'exploitation, lequel figure en annexe au présent procès-verbal, avec un excédent prévisible de 480 611,47 €.

A noter que le montant de la cotisation à l'UFAC est de 25 centimes par adhérents et qu'il nous a été accordé un siège à son Conseil d'Administration.

Monsieur Henri Paturel souligne que les conférences téléphoniques nous font économiser beaucoup d'argent et de fatigue sur les déplacements.

Explication est donnée au sujet de l'écriture d'ordre des déplacements d'Administrateurs, en dépenses et en recettes pour un montant de 1 000 € : les frais de déplacement de notre Trésorier engendrés à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration de l'ONaCVG sont pris en charge par cet organisme qui lui rembourse les sommes ainsi engagées.

Il est rappelé que l'association qui démarre, s'autofinance, ne procède à aucun investissement, n'a pas de patrimoine, les bénévoles utilisent leurs propres matériels informatiques et leurs véhicules personnels en tant que de besoin et que les frais donnant lieu à abandon de créances au profit de la FNAPOG font l'objet d'une demande spécifique auprès du Président, accompagnée de tous les justificatifs (motif du déplacement et billets de train, etc.).

Le budget prévisionnel 2025, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Une copie dudit budget prévisionnel figure en annexe du présent procès-verbal.

### **IX – Montant de la cotisation**

La cotisation 2025 avait été maintenue à 22 € et ne sera pas augmentée pour l'exercice 2026, et ce, avec l'accord de l'Assemblée.

S'agissant du reçu fiscal, il appartient aux Fédérations qui n'en disposent pas, d'approcher les services fiscaux, avec comme argument l'ouverture de notre association et l'aide qu'elle peut apporter au-delà de ses propres adhérents.

Le National ne peut se le voir accorder, puisque n'ayant pas d'adhérent.

## IX – Requête

### Intervention de Madame Christiane Dormois :

Cette requête ne va pas être lue in extenso, mais nous allons essayer d'en faire une synthèse. Elle est en plusieurs parties.

La première partie porte sur l'objectif de cette requête, à savoir : sensibiliser les élus, les parlementaires pour qu'ils nous représentent, qu'ils parlent de nous et que notre voix soit enfin entendue.

Nous voulons frapper fort.

Dans cet esprit, nous demandons, dans la prochaine programmation de loi de finances pour application en 2026, une ligne budgétaire qui devrait concrétiser une réparation légitime des pupilles de la Nation et orphelins de guerre dont l'âge est très avancé. Nous avons 83 ans de moyenne d'âge et merci aux adhérents des guerres d'Indochine et d'Algérie qui la font un petit peu baisser. Il est vraiment temps que l'on nous entende avant que nos voix ne s'éteignent.

Nous avons parmi nous Chiara Chevalier qui va certainement vous interviewer. Elle prépare une thèse sur les souffrances.

Une fragilisation de notre enfance altérée par le manque de soutien familial, nombreux sont ceux frappés par une dépendance handicapante et démoralisante.

Notre situation induit pour beaucoup une condition de vie nécessiteuse.

Nous avons toujours demandé reconnaissance, réparation, égalité.

### La Reconnaissance :

Nous l'avons eue quelque part, puisque nous avons le statut de pupille de la Nation et d'orphelin de guerre, mais ce que nous demandons, c'est une réparation de la reconnaissance ; c'est la reconnaissance des souffrances, et de cette enfance brisée, de cette enfance volée, de cette adolescence qui nous a été spoliée, et c'est très important.

Maintenant, nous savons que, fort heureusement, les orphelins qui viennent après nous (service de la Nation, service de la République, etc.), vont pouvoir être suivis, avec soutien post-traumatique, stress post-traumatique, dont nous n'avons pas bénéficié.

Ce que nous demandons, c'est, dans un premier temps, obtenir l'Allocation de Reconnaissance du Combattant pour les pupilles de la Nation et Orphelins de guerre et les avantages liés à ce statut.

Si nos parents étaient revenus, ils auraient bénéficié de cette allocation. On peut donc considérer que l'Etat a fait des économies sur les Morts pour la France.

Nous demandons que l'Allocation de Reconnaissance du Combattant soit versée à leurs enfants orphelins de guerre et pupilles de la Nation sous la forme d'un capital pour les années écoulées, et ensuite versée annuellement, c'est-à-dire à partir de 65 ans et 60 ans sous certaines conditions.

Nous ne nous arrêterons pas à 900 € par an. Nous demandons un arriéré.

Ensuite, ce que nous voulons, c'est ouvrir le dialogue avec les ministères et les parlementaires afin d'élaborer une proposition de loi pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre qui n'ont pu être pris en compte dans les décrets de 2000 et 2004.

Cette concertation aurait pour fondement la restitution de la « Dette » et nous mettons à nouveau en avant Georges Clemenceau et nous disons que nous voulons une rente vieillesse dont les contours et les modalités pourraient être envisagées lors de ce dialogue et seraient sans impact financier sur le budget de l'Etat, puisque, d'un côté comme de l'autre, nos voix s'éteignent. Et nous avons bien vu, dans les travaux que nous avons faits l'an dernier, qu'il y avait une chute très importante du programme 158 de la loi de finances.

Cette reconnaissance aurait valeur de symbole et atténuerait la précarité de bon nombre d'entre nous dans une période où « vieillir » devient un poids pour les familles qui ont donné l'un des leurs à la Patrie, au nom de la Liberté.

Nous demandons aussi qu'il y ait un accès à l'entrée aux écoles militaires pour nos petits-enfants et futurs petits-enfants.

### Le Devoir de Mémoire :

Nous disons que c'est à nos descendants qu'il appartiendra désormais de faire vivre la mémoire de notre génération qui s'éteint. Nos parents nous ont légué un héritage, c'est notre patrimoine mémoriel vivant.

- Mémoire : ne jamais oublier le sacrifice de nos parents,
- Justice : égalité, mêmes souffrances, même dignité, même réparation, même reconnaissance,

et nous disons que le cœur des orphelins d'hier et d'aujourd'hui portent des blessures que le temps n'efface pas.

Nous voulons aussi être auprès des enseignants pour illustrer ce que fut cette partie de notre histoire, des enseignants qui nous disent que, parmi des élèves de quatrième, plus de la moitié d'entre eux ne savent pas que des guerres ont eu lieu au XX<sup>ème</sup> siècle.

Claude Passepont nous a dit tout à l'heure qu'il avait effectivement voulu travailler avec l'Education Nationale. J'ai de la chance, dans le Doubs, je peux effectivement travailler avec les enseignants dans des lycées professionnels, collèges et lycées et mon objectif est d'accéder à l'inspecteur d'Académie et lui remettre le Livre Blanc des témoignages.

Nous voulons donc, avec une certaine insistance que, dans les livres scolaires, il soit fait une plus grande référence à cette Deuxième Guerre Mondiale et aux conflits qui nous animent.

Nous voulons aussi expliquer le statut des « incorporés de force d'Alsace-Moselle », l'annexion de fait de ces trois départements, afin que tout le monde sache pourquoi nos pères, nos ancêtres ont dû endosser l'uniforme allemand et se battre contre leur pays.

Nous voulons demander, c'est très important et vous êtes nombreux dans la salle, que la notion de victimes civiles de guerre soit enseignée ainsi que le terme de victimes collatérales dans les collèges.

Le centenaire de la Première Guerre Mondiale a été une réussite, mais elle est loin cette guerre, c'est maintenant les plus récentes qu'il faut mettre en avant.

Nos enfants nous soutiennent, ils sont au pied des monuments aux Morts, désormais, ce sont à nos petits-enfants que nous allons léguer ce devoir, ils devront le transmettre de générations en générations.

Quelque chose manque : une évaluation budgétaire. On devrait pouvoir faire une péréquation entre les veuves de guerre, les anciens combattants et nous qui nous éteignons. Nous travaillons depuis trois ans sur la loi qui a accordé reconnaissance et réparation aux Harkis qui ont dû quitter leur pays et ont été accueillis de façon indigne sur le sol français. Un ajout a été fait à cette loi de 2022 qui porte reconnaissance pour leurs enfants ; 314 000 000 € ont été affectés sur le programme 188.

Nous ne l'avons pas mentionné dans notre requête, mais il convient de l'avoir à l'esprit lorsque nous négocions.

Il nous a toujours été dit qu'il était impossible de nous compter, mais l'ONaCVG a mis un numéro vert à disposition des Harkis (ce qui nous a été refusé) : il suffisait de se déclarer en étant ressortissant Harkis et l'ONaCVG procédait aux recherches des descendants.

#### Intervention de Monsieur Henri Paturel :

*Nous n'obtiendrons jamais le bénéfice du décret de 2004. L'autre idée est de dire concernant l'Allocation de Reconnaissance du Combattant, qui est actuellement de 835,64 € par an, que si nos parents avaient vécu, ils l'auraient perçue, l'Etat a donc fait de l'argent sur les morts pour la France.*

*Entre 65 ans et notre âge aujourd'hui, percevoir cette allocation en tenant compte de l'antériorité et en fonction des précédents montants annuels en cause, constitue un capital qui n'équivaudra pas celui des bénéficiaires des décrets 2000 et 2004, mais sera un petit pas.*

*A partir du moment où le processus sera enclenché, il sera évident que nous ne sommes que 20 000 ou 30 000 et non pas 250 000.*

*Il faut ajouter qu'en 2024, Madame Verdier-Jouclas a demandé à tous les ONaCVG d'aller vers les pupilles majeurs (c'est une démarche volontaire qui a été faite ou pas, selon les départements), avec un résultat très faible. Elle nous communiquera les chiffres, à ma demande, cet après-midi.*

*S'agissant de la commission de solidarité du Calvados, en 2023, les pupilles majeurs pesaient 7 % de toutes les aides accordées, et, en 2025 (il reste deux commissions), ils ne représentent plus que 4 %. On meurt de plus en plus et on demande de moins en moins en raison d'un sentiment d'écœurement, de frustration financière, et le sentiment que l'Etat n'a pas fait son devoir depuis au moins 1945.*

#### Intervention de Madame Anita Baudouin :

*Si vous permettez, l'Etat ne l'a pas fait et continue à ne pas le faire : par exemple, dans les commissions sociales des ONaCVG départementaux, lorsque nous attribuons un budget, une aide à un pupille, systématiquement, le National doublait cette aide (oui, ce sont les 4 000 000 € - précision de Monsieur Henri Paturel), mais maintenant, le National ne double plus cette aide, et pour l'avenir, elle ne sera seulement que d'une fois et demie.*

#### Intervention de Monsieur Henri Paturel :

*Madame Stéphanie Despaux, Cheffe du département de la solidarité à la Direction générale de l'ONaCVG, nous l'expliquera cet après-midi.*

*Il n'y avait pas de critères d'évaluation pour accorder un doublement de l'aide, pas toujours nécessaire, mais le budget des commissions a été raboté au niveau national de 10 %. J'avais demandé quid des 4 000 000 € qui nous ont été attribués (nous pouvons dire merci à Madame Christiane Dormois et au Sénateur Longeot) et il m'avait été répondu que l'on n'y toucherait pas. Toutefois, avec cette baisse de 10 %, il ne reste plus que 3 600 000 €. Sans doute, il est fait attention à rester dans l'enveloppe des 3 600 000 € lorsqu'est attribué un complément, un abondement par rapport à l'aide financière.*

*Nous poserons la question à Madame Despaux.*

*Ma peur (j'avais, à plusieurs fois, pris la parole à ce sujet) était que cette ligne de budget nous soit supprimée ; ce serait la guerre au regard du montant attribué aux Harkis (310 000 000 € qui seront augmentés).*

*En réponse à la remarque d'un participant, il lui est précisé qu'il n'est plus requis, dans la constitution d'un dossier de demande d'aide, de communiquer le montant de ses avoirs, seulement ses revenus et ses charges pour connaître le reste à vivre.*

*Il a été dépensé en 2024 la somme de 3 850 000 €, chiffre communiqué par le Conseil d'Administration de l'ONaCVG. Que reste-t-il pour 2025 : 4 000 000 ou 3 600 000 € ? Nous poserons la question cet après-midi.*

*Il nous a été remonté, et c'est inacceptable, des cas d'offices départementaux refusant systématiquement les demandes d'aide de pupilles majeurs. Nous disposons de cas précis et cette situation va être évoquée puisque nous aurons présentes, cet après-midi, les deux personnes en charge de cette situation.*

Après les interventions ci-dessous, retour est fait à la Requête. Considérant l'élément budgétaire qui y figure, nous nous appuierons sur les 310 000 000 € alloués aux descendants d'Harkis.

#### Intervention de Madame Anita Baudouin :

Elle n'est pas favorable au rajout demandé par Monsieur Claude Passepont du terme « pécuniaire » après « soutien familial » au 5<sup>ème</sup> paragraphe.

En revanche, elle est d'accord pour aborder le cas des « Incorporés de force d'Alsace-Moselle », de l'annexion de fait des trois départements, mais ce qui l'ennuie dans ce paragraphe, c'est l'absence des P.R.O. « Patriotes résistant à l'occupation ».

Si les Incorporés de force, les Malgré-nous, sont connus, il n'en est pas de même pour les Patriotes résistant à l'occupation. Ils font partie des mêmes départements, ne figurent pas sur les monuments. Ils ont été pris par familles entières et ont été envoyés dans les camps de Haute-Silésie. Ils n'ont jamais obtenu la moindre reconnaissance, les orphelins ne sont pas pupilles de la Nation. Ils sont surtout nombreux en Moselle.

Accord est donné pour que la requête soit modifiée en fonction de la remarque de Madame Anita Baudouin, co-Présidente de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants Patriotes (FNDIRP) et adhérente à notre association, à savoir l'ajout d'un paragraphe concernant les Patriotes résistant à l'occupation (P.R.O.) oubliés au regard des Malgré-nous, page 3, après celui concernant les Incorporés de Force d'Alsace-Moselle, et ressortant comme suit :

« Expliquer également le statut français des « Patriotes Résistants à l'occupation » (PRO) qui s'est adressé aux populations refusant l'Annexion de Fait de ces mêmes trois départements, déportés par familles entières vers les camps spéciaux en Silésie et en Autriche. »

La requête, mise aux voix, est adoptée à main levée en tenant compte du rajout concerné, à l'unanimité des présents et représentés.

Une copie de cette requête figure en annexe du présent procès-verbal.

## **XI – Questions diverses**

### Site Internet et communication de la FNAPOG

Intervention de Monsieur Henri Paturel.

La communication constitue son travail le plus chronophage. Il convient de savoir que si notre association a obtenu ces legs, que si le Conseil Supérieur du Notariat a désigné la FNAPOG comme une association représentative des pupilles de la Nation, orphelins de guerre, c'est bien grâce à la communication : nous n'avons jamais été contactés, mais trouvés sur Internet.

Le premier outil de communication de la FNAPOG est le Livre Blanc qui nous a fait connaître, qui est notre Bible. Il s'agit d'un recueil de 160 témoignages. Il exprime tout ce que la Présidente a évoqué dans son rapport moral et la Présidente d'honneur, dans son introduction. Cette parution a conduit à considérer notre association comme sérieuse, tandis qu'auparavant elle était juste une association comme une autre.

Ce livre Blanc a été réédité avec l'ajout de deux ou trois témoignages supplémentaires.

Le pin's, dont le premier était trop petit et difficilement lisible, a été refait, plus grand et surtout lisible à 1 m/1,5 m.

Le journal est le reflet des activités des Fédérations, aussi nous essayons de retenir avec nos partenaires, avec l'ONaCVG, un thème. Dans le n°3, est paru un article sur ce qu'est un pupille de la République, une nouveauté par rapport au pupille de la Nation, article rédigé par Monsieur Lecomte, Directeur de la Reconnaissance.

Dans le dernier numéro, il y a eu parution d'un article sur les pupilles de la Nation et la solidarité rédigé par Madame Stéphanie Despaux, Cheffe du Département de la Solidarité de l'ONaCVG, avec la participation de Mademoiselle Chiara Chevallier, présente à cette Assemblée Nationale.

La FNAPOG dispose de deux sites Internet :

- Pupilles et Orphelins,
- FNAPOG,

et utilise les réseaux sociaux de Facebook qui reprend tous ses articles, et de X (ex-Twitter).

Les résultats au 1<sup>er</sup> juillet 2025, s'établissent comme suit :

- Nombre d'articles publiés : 2 657 (signés par les adhérents, on compte 17 signatures, et Monsieur Claude Passepont informe enregistreur des retombées positives) ;
- Nombre de « newsletters » (hebdomadaires) : 284 ;
- Nombre de mails envoyés : 347 795.

Le site de notre association fait l'objet de 38 000 visites par mois par 17 000 visiteurs (un visiteur pouvant faire plusieurs visites) et 180 000 pages lues.

Un rapport sur les outils de communication de la FNAPOG figure en annexe.

### Union Nationale des Combattants (UNC)

Madame Marie-Louise Lorenzon informe l'assemblée avoir reçu, en juillet dernier, une proposition de rapprochement entre la FNAPOG et l'UNC dont elle donne lecture. Cette proposition pose un problème de deux ordres :

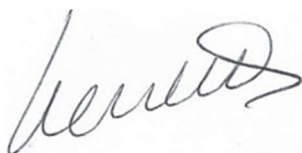
- 1) en raison de notre partenariat avec le Souvenir Français et avec l'UFAC ;
- 2) et parce que l'UNC propose un journal payant, alors que le nôtre est gratuit.

Intervention de Madame Bernadette Camphin et de Madame Anita Baudouin qui pensent qu'un tel rapprochement ne serait pas bénéfique pour notre association.

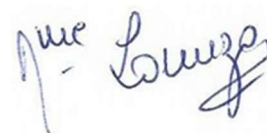
Toute l'assemblée est d'accord pour que nous ne donnions pas suite à une telle offre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30.

Il est demandé aux administrateurs présents de ne pas quitter la salle pour procéder à l'élection du Bureau National.



Hélène BENEZIT  
Secrétaire



Marie-Louise LORENZON  
Présidente Nationale

9 octobre 2025

# **A N N E X E S**

- 1. – Rapport moral – Exercice 2024**
- 2. – Rapport d’activité – Exercice 2024**
- 3. – Rapport Financier 2024**
- 4. – Rapport du Censeur aux comptes 2024**
- 5. – Budget prévisionnel 2025**
- 6. – Requête**
- 7. – Les outils de communication de la FNAPOG**